

LES 16 ET 17 OCTOBRE 2026 CONTRE LA TORTURE EN PRISON

Journées
de discussion
contre les QLCO

L'ENVOLEE

POUR EN FINIR AVEC TOUTES LES PRISONS

+ D'INFOS SUR LENVOLEE.NET

Vendredi 16 19H

Présentation du livre
« Crever le silence :
Comité d'action
des prisonniers,
1972-1980 »

Expos, tables d'infos,
des collectifs invités,
espace enfants et bar
le samedi !

Samedi 17 DÈS 13H

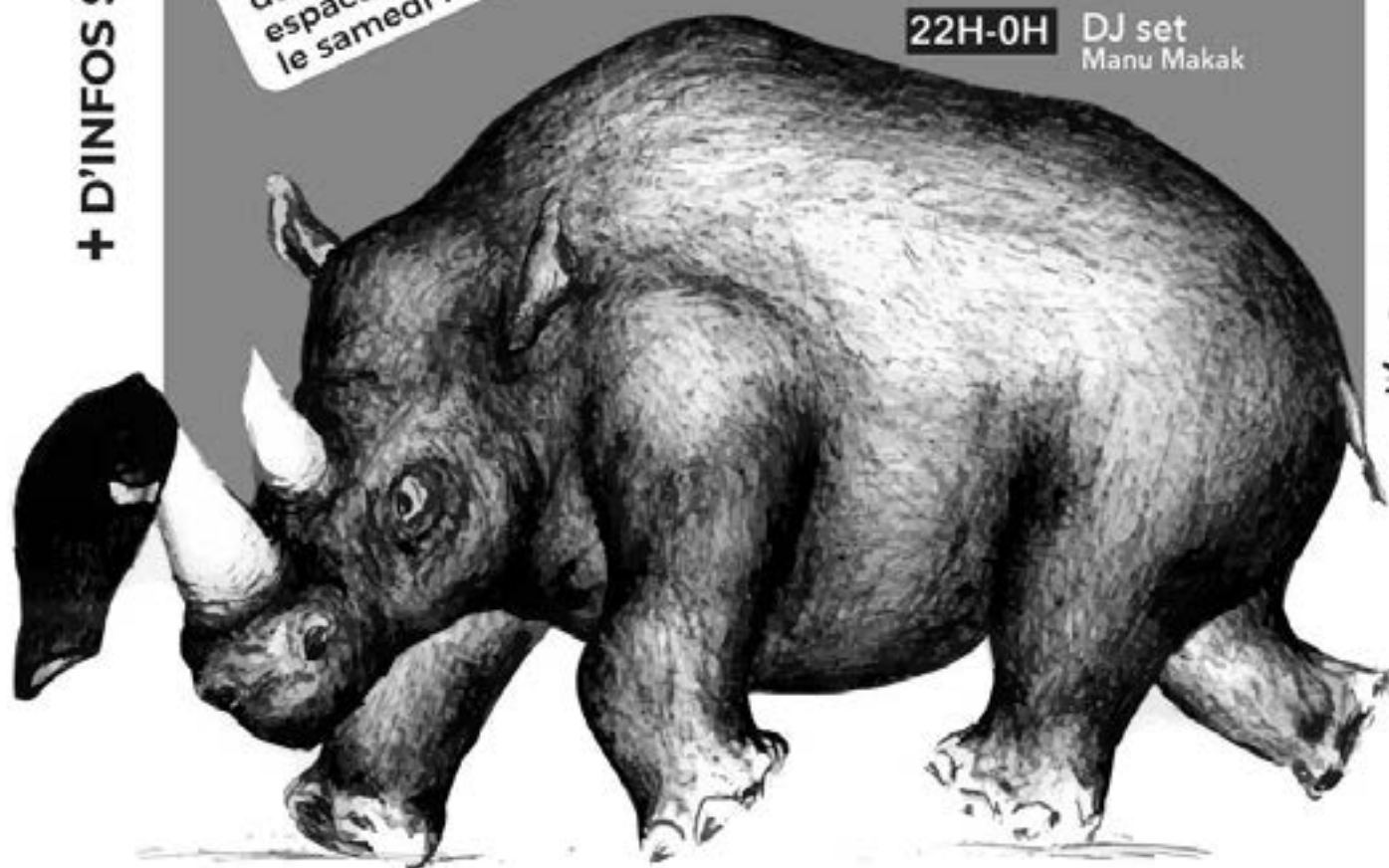
14H Derrière la guerre aux
narcotrafiquants, la guerre
aux quartiers

16H La bagarre contre les QLCO
(quartiers de lutte contre
la criminalité organisée)

19H Repas à prix libre
de la cantine des Pyrénées

20H Dans l'ombre, la lumière :
Spectacle de K. Miloudi et R. Goldman

22H-0H DJ set
Manu Makak



À LA PAROLE ERRANTE

9, rue François Debergue, Montreuil (93100) | M9 Croix de Chavaux

Printemps 2025 : la loi « narcotrafic », votée le 29 avril 2025, inaugure l'ouverture des QLCO. Le numéro 62 de L'Envolée, sorti le même mois, y consacre un article (illustré par Gwen Tomahawk).

TOUT LE MONDE AU CACHOT!

Maintenant qu'il a supprimé les activités en détention, Gérald Darmanin poursuit son offensive démagogico-sécuritaire, cette fois-ci sous le pavillon de la « guerre au narcotrafic ». D'ici quelques mois, les quartiers ultra-sécuritaires promis aux cent « plus-terribles-narcotrafiquants-de-France » vont ouvrir à Alençon-Condé-sur-Sarthe et Vendin-le-Vieil. Leurs régimes d'isolement déjà bien mortifères vont devenir encore plus invivables... Rien de nouveau, c'est tout simplement le durcissement du « système Condé » : isolement quasi total pour les prisonniers et moyens décuplés pour les surveillants. D'autres ouvertures annoncées visent à appliquer ce régime à plus de 600 prisonniers. Comment ne pas craindre son extension à l'infini, et un méchant tour de vis dans toutes les détentions ?

Condé et Vendin : « des machines à broyer »

Inventés sous Jospin et inaugurés par Taubira en 2013 et 2014, les centres pénitentiaires de Condé et de Vendin sont des tombeaux hypersécuritaires blindés de technologies de surveillance. Conçus pour empêcher toute communication entre les prisonniers, ces établissements sont segmentés en ailes d'une douzaine de personnes maximum. Pas de sortie de cellule sans escorte ; tous les mouvements sont gérés par vidéosurveillance et sas à fermeture électronique. Pas de gourbi (petit espace de convivialité arraché à l'administration pénitentiaire), et le régime « portes fermées » ne permet pas non plus de se réunir en cellule. Dans ces taules-là, pas de « surpopulation » : Condé compte officiellement 195 places et Vendin 135, mais une centaine de prisonniers y sont enfermés pour assurer un ratio de trois à quatre surveillants par prisonnier. Ces taules ont été spécialement conçues pour casser en quelques mois des prisonniers longue peine – qui y passent en fait de longues années...



« La direction nous pousse à commettre des actes, car Condé-sur-Sarthe est un quartier de haute sécurité (QHS) amélioré, on est tout le temps en cellule, on n'a pas d'activités, clamait un prisonnier dès 2014 dans le numéro no 39 de L'Envolée ; c'est pour ça qu'il y a des mouvements et une prise d'otage. Moi, je suis déterminé à ne pas me laisser faire, car pour le système Condé on est des cobayes. » En centrale, les prisonniers avaient obtenu un minimum d'aménagements de leurs conditions de détention, comme le régime « portes ouvertes » ou un peu plus d'activités. À Condé et Vendin, ces acquis arrachés de haute lutte ont été supprimés dès l'ouverture, puis redistillés au compte-gouttes, juste assez pour pas que ça pète... en attendant de nouveaux durcissements. « Ces tombeaux de la mort, ces nouvelles merdes de prison, faut les détruire, disait un autre ; c'est pas acceptable de vivre avec les peines infinies qu'on a à faire. Ils sont en train de construire des QHS dans des centrales modernes. »

QHS, QI, « narco-prisons » : toujours la même torture blanche

Suite aux luttes des prisonnier-es, la « gauche de gouvernement » a fermé les QHS en 1982... pour les remplacer aussitôt par les quartiers d'isolement (QI). Un nouveau sigle, un petit coup de peinture, une grille ou deux en moins, et le tour était joué... Trente ans plus tard, la même « gauche » a appliqué le modèle des quartiers d'isolement à l'échelle d'établissements entiers avec l'ouverture de Condé et de Vendin. Évidemment, les conséquences de la torture blanche restent les mêmes. Un prisonnier les analysait encore récemment depuis Bois-d'Arcy : « Les problèmes de concentration, les difficultés à construire sa pensée, l'hébétéude, la perte de repères temporels, les maux de tête, les vertiges, loin de disparaître avec le temps, se sont amplifiés et généralisés ; ils sont devenus monnaie courante ou normalité. »

« Les QHS sont la forme futuriste de la peine capitale », dénonçaient déjà des prisonniers en 1978 ; n'attendez pas d'être acculés à la torture par l'isolement et la privation sensorielle, comme c'est le cas pour nous en ces quartiers d'assassinat lent et propre vers lesquels l'administration évacue tous les détenus qui luttent pour sauvegarder leur dignité humaine en refusant de se laisser amputer de la parole par des traitements concentrationnaires². » À l'ouverture de Condé en 2013, un prisonnier expliquait : « Condé est un QHS qui est fait pour casser les gens psychologiquement. Mais il n'y a pas beaucoup de révolte, ce qui fait que c'est plus facile pour l'AP de nous contrôler. Comme je le dis, il faut faire une action comme dans les années 1980. Cela veut dire monter un comité d'action des prisonniers pour pouvoir fermer ces tombeaux ouverts. »

On peut toujours faire pire

Dans un esprit de saine émulation, Gérald a rendu une visite de courtoisie au gouvernement d'extrême droite de Giorgia Meloni. C'est qu'il s'intéresse au régime pénitentiaire 41bis : mis en place en 1992 pour lutter contre la mafia, ce régime s'est évidemment rapidement étendu à d'autres catégories de prisonnier-es. Près de 800 prisonnier-es italien-nes subissent cette torture sensorielle : isolement quasi total sous vidéosurveillance 24 heures sur 24, sans communication téléphonique, un seul parloir mensuel d'une heure derrière

une vitre blindée, en présence d'un maton – et qui peut être remplacé par un coup de fil... Deux heures de promenade quotidienne en groupes de quatre, aucun accès aux espaces collectifs, interdiction de travailler et de prendre part aux activités. Le seul moyen d'y échapper, c'est d'obtenir le statut de « collaborateur de justice » ; autrement dit, de poukave.

Manifestement, ça l'a inspiré, vu ce qu'il annonce : audiences avec les magistrats en visioconférence, parloirs hygiaphone, fouille à nu systématique après les parloirs – même les parloirs avocat –, suppression de l'accès aux unités de vie familiale (UVF) et aux parloirs famille ; réduction du droit de téléphoner à trois fois deux heures par semaine, deux heures de promenade quotidienne, toujours à l'isolement, et interdiction de travailler ou de participer à d'autres activités. Avec seulement quatre ou cinq prisonniers par aile de la détention, les contacts entre eux seront plus réduits que jamais. Le fantasme avoué de Darmanin, c'est de leur imposer cette torture blanche pendant quatre ans dans ses « narco-prisons » sans possibilité d'aménagement, sur décision du ministre (lui). Ce durcissement déjà officiellement annoncé pour les prisonniers étiquetés terroristes ne demande qu'à continuer à s'étendre : le nom officiel de ces nouveaux quartiers de « lutte contre la criminalité organisée » dit bien tout leur potentiel d'extension. Ce sacré humaniste de Darmanin a demandé son avis au Conseil d'État, qui a trouvé que ça allait ; ils ont juste tiqué sur les fouilles à nu après les parloirs avocat-es et réduit la durée du placement dans ces quartiers à deux ans.





Un mauvais coup de théâtre

Après un long suspense bidon destiné à faire monter la sauce médiatique, le sinistre ministre a finalement donné les noms des établissements appelés à devenir des méga QHS : Condé-sur-Sarthe et Vendin-le-Vieil ! Tu parles d'une surprise... Y a presque rien à faire : l'architecture de ces établissements ultra sécuritaires permet déjà l'isolement quasi total des prisonniers, et leur personnel est déjà rodé à un régime de violence extrême. À côté de Condé, en plus, il y a le tribunal d'Alençon, qui est déjà une sorte d'annexe de la taule bien pratique pour coller des années de prison supplémentaires à ceux qui résistent au sort qui leur est fait ; dans la rafale d'annonces, il y a d'ailleurs aussi celle du renforcement des moyens des tribunaux qui sévissent à proximité de ces taules.

Une boutique à entretenir

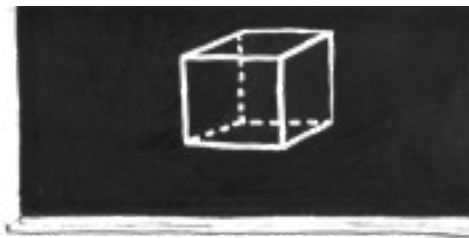
« C'est comme une boutique qu'il faut entretenir. Condé a la réputation d'être la centrale la plus sécuritaire de France. Donc, s'il y a rien qui se passe, les gens vont dire que tous ces moyens ne sont pas justifiés. C'est une prison où on est sept ou huit dans l'aile, il y a trois surveillants pour ouvrir une porte, avec cinq caméras. Il y a plus de 250 surveillants pour 100 détenus. Niveau moyens humains et matériels, ils ne peuvent pas demander plus. Alors, pour justifier ces moyens énormes, ils vont faire en sorte que ça se passe mal à l'intérieur », expliquait un prisonnier tout juste sorti de Condé à l'antenne de L'Envolée en 2019. Faut dire que les matons avaient déjà à peu près tout – après leur blocage de

Condé en mars 2019, ils avaient même obtenu une salle de sport rien que pour eux ! Qu'à cela ne tienne, on leur a quand même promis des nouveaux portails millimétriques plus performants, et des primes contre quelques semaines de formation – faut-il comprendre que le projet, c'est de les arroser pour s'assurer qu'il y ait moins de téléphones et de consommables qui rentrent ? Surtout que, tout comme l'interdiction des activités, le durcissement des conditions de détention est synonyme de charge de travail allégée pour les matons : la réduction drastique de l'accès des prisonniers à la cabine leur permettra par exemple d'écouter toutes les conversations tranquillement en direct.

Isolement total au bon vouloir du ministre

Ces régimes ont déjà été testés sur des prisonniers dont l'administration pénitentiaire voulait se venger, comme Rédoine Faïd, qui subit ce type de régime depuis son évasion ; ou d'autres, comme Salah Abdeslam qui semble peu susceptible de susciter un élan de solidarité contre ses conditions de détention. Il est d'ailleurs déjà annoncé que ces deux-là ne vont pas bouger des fameuses « narco-prisons »... C'est qu'il s'agit de « discriminer les prisonniers » : le ministre se flatte avec son administration de faire le tri entre bons et mauvais prisonniers pour distribuer des peines complémentaires. Les juges peuvent déjà décider de l'élimination sociale d'une personne en la condamnant à une peine infinie, et le ministre pourra encore la surcondamner à un isolement total... Le pire, c'est que l'affectation à ces nouveaux quartiers de régime dur pourra aussi être appliquée à des prisonnier·es en détention provisoire sur simple décision du ministère, épaulé par les juges d'instruction et les renseignements pénitentiaires. C'est le vieux coup de la dangerosité, et c'est le ministre qui collera les étiquettes : si un prisonnier se rebiffe, on dit qu'il est dangereux, alors on le met à l'isolement. Et s'il est à l'isolement, c'est sûrement qu'il est dangereux !

« Mais, là aussi, peut-on encore parler de peine ? Ses finalités habituelles disparaissent devant une fonction purement sécuritaire. Le pire est que plus rien ne masque une volonté d'exclusion fondée sur des postulats d'incurabilité et d'appartenance à des catégories à risque. » (Mounir, avril 2021.)



En juillet 2025, le premier QLCO de France ouvre à la prison de Vendin-le-Vieil, dans le Pas-de-Calais. Quatre-vingt-neuf prisonniers y sont transférés. Des conditions particulièrement drastiques sont imposées : seulement cinq personnes par aile, parloirs avec hygiaphone, fouilles systématiques, appels téléphoniques extrêmement limités, surveillance constante, privation de presque tout contact humain, audiences en visioconférence... En août 2025, un mois seulement après l'ouverture, les prisonniers entament des mouvements collectifs. Ils s'organisent pour inonder les coursives, taper dans les portes et demander en masse des extractions médicales. Le 1^{er} septembre, plusieurs dizaines d'entre eux commencent une grève de la faim. Ils font sortir par le biais de leurs avocats un communiqué qui dénonce leurs conditions d'incarcération, et plus particulièrement l'impact qu'elles ont sur leurs proches.



SUPER CARTEL DE VENDIN-LE-VIEIL

Grève de la faim à partir du 1^{er} septembre 2025

Nous, détenus, annonçons aujourd'hui **une grève de la faim à compter du 1^{er} septembre 2025**. Notre mouvement n'est pas dirigé contre nos conditions de détention mais contre les conditions inhumaines imposées à nos familles.

Nos familles paient le prix fort.

* Elles parcourent **des centaines de kilomètres** pour venir nous voir, parfois au détriment de leur santé, de leur travail, de leur équilibre.

* Au parloir, elles se retrouvent **derrière un hygiaphone**, dispositif justifié officiellement pour éviter l'introduction d'objets illicites. Pourtant, chacun sait qu'un **portique à ondes millimétriques** détecte déjà tout objet interdit. Même les surveillants témoignent que ce système sert avant tout à « **casser psychologiquement** » détenus et familles.

Une mise en scène indigne

* Les familles, y compris des enfants, sont **accueillies par des agents cagoulés** censés les impressionner. Pourtant, **en détention même, les agents ne portent pas de cagoule**.
* Les appels téléphoniques sont **limités à deux fois par semaine**, sur des créneaux restreints (8 h-12 h, 14 h-16 h). Or, à ces heures, les proches travaillent et les enfants sont à l'école.
* Rappelons que **nos proches n'ont commis aucune faute** : ils ont un **casier vierge**, ils **paient leurs impôts** et n'ont évidemment **aucun numéro d'écrou**.

La vérité contre les mensonges

Nous ne sommes pas violents avec les agents, seuls quelques individus isolés et déséquilibrés le sont. La vérité, c'est que **les agents sont en sous-effectifs**, et non 250 comme l'affirme le ministre de la Justice, Monsieur Gérald DARMANIN. **DARMANIN ment. Le délégué syndical David LACROIX ment.**

Notre position

Votre rêve est de nous pousser à la violence. **Nous ne tomberons pas dans ce piège**. Notre résistance sera **pacifique mais déterminée**. Le **1^{er} septembre 2025**, nous entamerons une **grève de la faim pour défendre la dignité de nos familles**.



En août 2025, le numéro 63 de *L'Envolée* (illustré par Antoine Bouraly) consacre un article au bilan de deux mois de QLCO.



NARCOTRAFIC, NARCOPRISON, NARCOBULLSHIT MAIS VRAIE TORTURE

La loi « narcotrafic » et les « narcoprison » ultrasécurisées ouvertes par Darmanin et sa clique font régulièrement la une et émerveillent plus d'un journaliste... Eh oui, le ministre des tribunaux et des prisons drague passionnément l'extrême droite sur le dos des prisonniers et prisonnières, qui sont la cible des politiques démago-sécuritaires les plus brutales. Fin juillet, à l'ouverture du premier de ces quartiers de lutte contre la criminalité organisée (QLCO) à Vendin-le-Vieil, les médias aux ordres n'ont évidemment donné la parole qu'aux gardiens – mi-héros, mi-martyrs –, et à de malheureux riverain-es qui ont peur – mais de quoi ?

Tandis que de trop rares voix s'élèvent pour critiquer ce régime d'isolement poussé à l'extrême, les prisonniers de trois coursives ont décidé de se faire entendre en inondant leurs cellules dans la nuit du 27 août – un mois à peine après les premiers transferts.

Loi narcotrafic, vers l'infini et au-delà...

Adoptée le 29 avril 2025 dans un effrayant consensus contre les « grands-méchants-narcos-qui-nous-menacent-tous », la loi « narcotrafic » permet en fait une extension tous azimuts des pouvoirs de la police, de la Justice et de l'administration pénitentiaire, et plus largement la poursuite de l'enfermement massif de la population. Côté police et Justice, la loi crée un parquet national anticriminalité organisée (Pnaco) – inspiré du parquet national antiterroriste – pour permettre la multiplication et la centralisation des moyens d'enquête. Elle étend les possibilités de renseignement et de surveillance tout en restreignant les droits de la défense par la création d'un « procès-verbal distinct » – version politiquement correcte du « dossier-coffre » –, ce qui évite aux keufs de s'expliquer sur certaines techniques d'enquête. Le texte allonge les durées légales de détention provisoire et complique et ralentit les procédures de demande de mise en liberté pendant l'instruction. Il vise particulièrement la Guyane et les Antilles, présentées comme les portes d'entrée du trafic, en criminalisant encore plus les « mules » : gardes à vue prolongées jusqu'à cent vingt heures et interdiction de paraître dans les ports et les aéroports sous peine de deux ans de placard supplémentaires. Côté pénitentiaire, la loi satisfait les revendications des matons en limitant les extractions par la généralisation de la visioconférence – et tant pis si ça dégrade encore plus les possibilités

de se défendre face au juge, ou même de se soigner. Elle autorise la vidéosurveillance des prisons par des drones qui, en cas d'« incident », peuvent désormais filmer l'intérieur des cellules ; les images peuvent être directement transmises au proc. Enfin, elle renforce la répression de toute intrusion dans le domaine pénitentiaire, histoire d'empêcher les familles de se rassembler devant les taules.

Torture et déshumanisation

Surtout, la loi fixe les conditions d'enfermement en quartier de lutte contre la criminalité organisée (QLCO) qui s'appliquent désormais à Vendin-le-Vieil, et bientôt à Condé-sur-Sarthe : surveillance permanente, privation de presque tout contact humain, parler hygiaphone, appels téléphoniques limités à quatre heures par semaine et écoutés en intégralité, quasiment pas de travail ni d'activité. Cinq prisonniers par aile pour réduire la communication au minimum. Pas de prolongations de parler,

unité de vie familiale (UVF) interdites : pour les proches, ce sont des centaines de kilomètres pour une brève visite derrière une vitre empêchant tout contact physique. L'installation des hygiaphones a d'ailleurs réduit le nombre de box de parler de vingt-deux à une dizaine... Vendin était déjà une taule des plus sinistres ; les derniers travaux ont achevé de la rendre inhumaine. Un scanner corporel à ondes millimétriques a été mis en place ; en promenade, pas un brin d'herbe car, pour éviter les planques au sol, les rosiers ont tous été arrachés et les cours complètement bétonnées. Les cellules sont équipées de mobilier scellé au sol, de passe-menottes, d'un système d'ouverture des portes « anti-agression » et de doubles caillebotis qui privent les prisonniers de lumière naturelle. Escortés par trois matons en toute occasion, les prisonniers subissent plusieurs fouilles par jour, en plus des fouilles à nu systématiques après chaque contact avec l'extérieur – même derrière une vitre...

Ça commence à déborder

Ce régime permet en fait de tenir toutes les détentions par la peur : l'arbitraire et le flou des critères d'admission font craindre à beaucoup de prisonniers d'y être envoyés. Certains ont été placés à l'isolement, parfois en attente d'un éventuel transfert. Depuis l'ouverture du QLCO de Vendin le 22 juillet, quatre-vingt-huit prisonniers y ont été transférés – et cinq autres vont être déportés d'outremer en septembre. Après la notification de leur affectation, tous ces prisonniers n'ont disposé que de trois jours pour faire des recours... non suspensifs ! Une trentaine ont déjà contesté – en vain – leur placement ou leurs conditions de détention. Il n'y a eu qu'un seul juge pour considérer que se faire réveiller quatre fois par nuit par des matons qui allument la lumière en cellule, c'est abusif. Après, cette décision qui ne concernait qu'un seul prisonnier a été immédiatement suspendue par l'appel du parquet, et le ministère de la Justice a souligné la possibilité de cantiner des masques de nuit et des bouchons d'oreille ! Surtout, en dehors de ces réveils nocturnes, ce jugement a validé la torture blanche à Vendin dans sa totalité. Face à l'échec des recours, les prisonniers ont commencé à s'organiser collectivement : la nuit du 27 août, ils ont inondé trois coursives depuis leur cellule, obligeant les matons à passer la raclette. Le syndicat Ufap s'est scandalisé dans un communiqué des « débordements [!] d'individus qui se complaisent dans la provocation et la dégradation », avançant l'hypothèse perspicace que l'inondation visait « clairement à déranger » les matons... Comme toujours, ceux qui ont été identifiés par l'administration vont sans doute prendre cher au prétoire. Le mouvement s'est poursuivi la nuit suivante dans un autre bâtiment : inondation et bordel en tapant sur les portes. Plusieurs prisonniers ont pré-

venu la presse par le biais de leur avocat-es de leur intention d'entamer une grève de la faim début septembre.

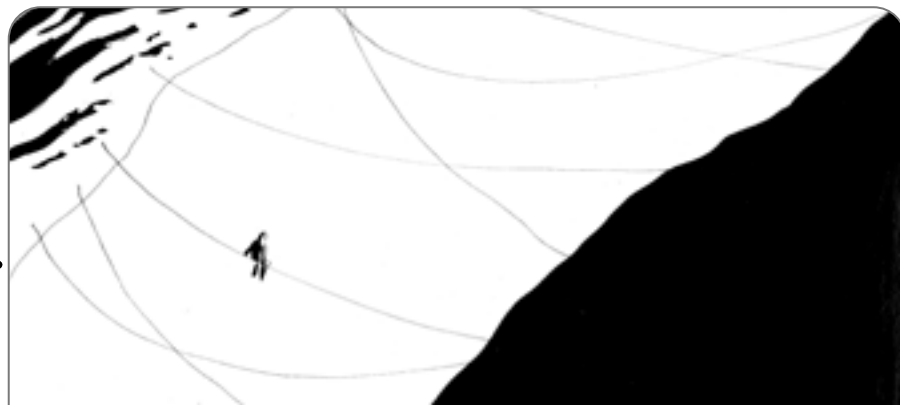
Soixante ans de lutte contre les QHS

L'administration sait très bien qu'en enfermant des gens dans des régimes aussi inhumains, elle s'expose à la protestation et à la mobilisation collective des prisonniers. D'ailleurs, une Équipe régionale d'intervention et de sécurité (Éris) – normalement basée dans une caserne régionale pour intervenir dans plusieurs taules – a élu domicile à Vendin jusqu'à la fin de l'année. Comme à l'ouverture de Condé en 2013, les prisonniers savent bien que c'est tout de suite qu'il faut riposter, avant que le nouveau régime de détention ne s'installe dans la durée.

Le sort qui est fait aux prisonniers du QLCO balaie presque tout ce que les prisonnier-es ont acquis par leurs luttes : l'accès aux cabines téléphoniques et aux UVF, la limitation des fouilles à nu, la suppression de l'hygiaphone... Ce sont les révoltes massives des prisonnier-es dans les années 1960 et 1970 et une large médiatisation de leurs revendications soutenues par une partie de la gauche qui ont abouti en 1982 à la fermeture des quartiers de haute sécurité (QHS). Ils ont aussitôt été remplacés par les quartiers d'isolement (QI) puis, au début des années 2010, par les quartiers maison centrale (QMC) et les centrales de Condé-sur-Sarthe et de Vendin-le-Vieil. Les prisonniers n'ont cessé de dénoncer ces lieux de torture blanche et l'extension de l'isolement sous toutes ses formes. En 2010, Christophe Khider décrivait le mode de fonctionnement des prisons modernes :

« La chose la plus précieuse quand on est prisonnier, c'est le lien social. D'ailleurs, ce qui permet de tenir debout en prison, c'est de pouvoir échanger avec les autres. Un repas, une simple partie de cartes, une promenade... Or, ce nouveau type d'établissement est pensé pour détruire ce lien social. Pour mettre les détenus à l'épreuve par neuf, comme on dit. Neuf mètres carrés, et autant de mètres cubes d'angoisse et de désespoir dans ces prisons modernes. »

Les prisonniers ont lutté contre l'instauration du régime « portes fermées » – là où les cellules restaient jusque-là ouvertes une partie de la journée – et contre l'ouverture des premiers QMC. Philippe Lalouel nous a écrit en 2014 depuis celui de Réau : « C'est inhumain, t'es tout rétréci, compressé, tu sais même plus sourire ici, t'es vraiment mis hors société, séparé des êtres humains ! Voilà, c'est à abolir, à brûler, cet endroit. Construire ça, c'est tuer les hommes et les femmes à feu doux, rien d'autre. [...] C'est magnifique, le monde, et si immense, et ils t'enferment dans un petit coin pour des années. Quelle honte à eux, ces juges, présidents, et tous ces fachos. Courage à ceux qui sont dans ces isolements QHS tombeaux secrets. »



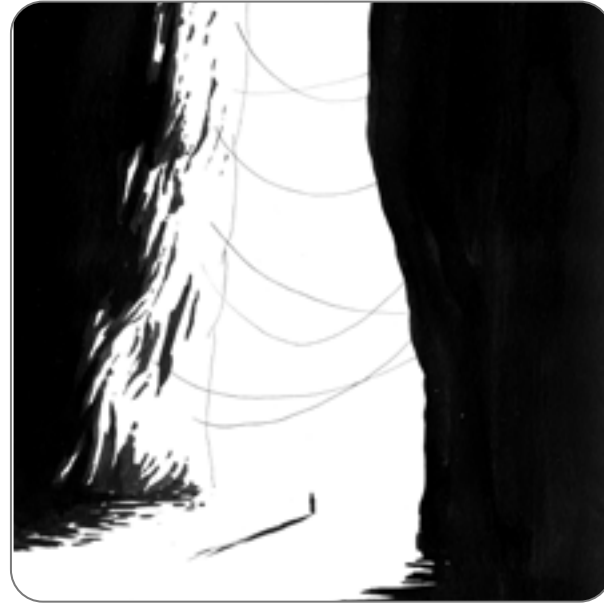


À Condé et à Vendin, prisons conçues pour mater en peu de mois les prisonniers jugés récalcitrants, ce sont les luttes et la solidarité qui ont permis d'arracher quelques aménagements du régime de détention, qui s'est ensuite progressivement réduit à partir de 2018. Les QLCO de Darmanin n'en sont que la dernière version en date. Face au déploiement de tant de régimes mortifères, continuons à faire vivre la mémoire de ces luttes et de faire circuler la parole de ceux et de celles qui les dénoncent et qui résistent. Pensées, force, courage et détermination aux prisonnier-es et à leurs proches qui subissent ces QHS modernes !

Toujours plus de peines... toujours plus longues

Contrairement à ce qui s'est raconté dans les médias, la loi dite « narcotrafic » ne concerne pas que le trafic de stupés – loin s'en faut. La compétence du nouveau parquet s'exerce sur une liste de crimes et de délits longue comme le bras : du meurtre au blanchiment en passant par le proxénétisme, l'insupportable association de malfaiteurs... et allez, tout ce qui est commis en bande organisée ! D'ailleurs, l'objectif revendiqué des QLCO est de couper les liens avec « les réseaux de criminalité et de la délinquance organisée, quelles que soient les finalités et les formes de ces derniers ». Pas besoin d'avoir été condamné dans une affaire de stupés pour être envoyé à Vendin : il suffit d'être soupçonné d'entretenir des liens avec tel ou tel réseau.

En plus, la loi va dans le sens de la multiplication et de l'allongement général des peines. Le nouveau délit de « concours à une organisation criminelle », particulièrement flou, va permettre de condamner une personne quand aucune infraction particulière n'a pu être prouvée. Dans le même genre, publier une offre d'emploi liée au trafic sur un réseau social accessible aux mineurs vaut maintenant sept ans de prison. Et puis, il y a les peines sociales, celles qui touchent des personnes et des lieux que la préfecture estime liés au trafic : expulsion du logement par le bailleur social, interdiction de paraître pendant un mois – parfois même dans son propre quartier –, fermeture de commerces jusqu'à six mois... Et puisqu'il faut faire dans l'allongement des peines, la bonne vieille qualification fourre-tout d'association de malfaiteurs est encore alourdie : dans certains cas, elle passe de dix à quinze ans de prison, ce qui en fait un crime. Sinon, il reste toujours l'éternelle combine des circonstances aggravantes : désormais, dans une affaire de stupés, il suffit d'avoir sollicité l'aide – directe ou indirecte – d'un mineur, ou d'en avoir bénéficié, pour que les peines encourues s'envolent : dix ans de prison passent à quinze, vingt à trente, et trente à perpète.

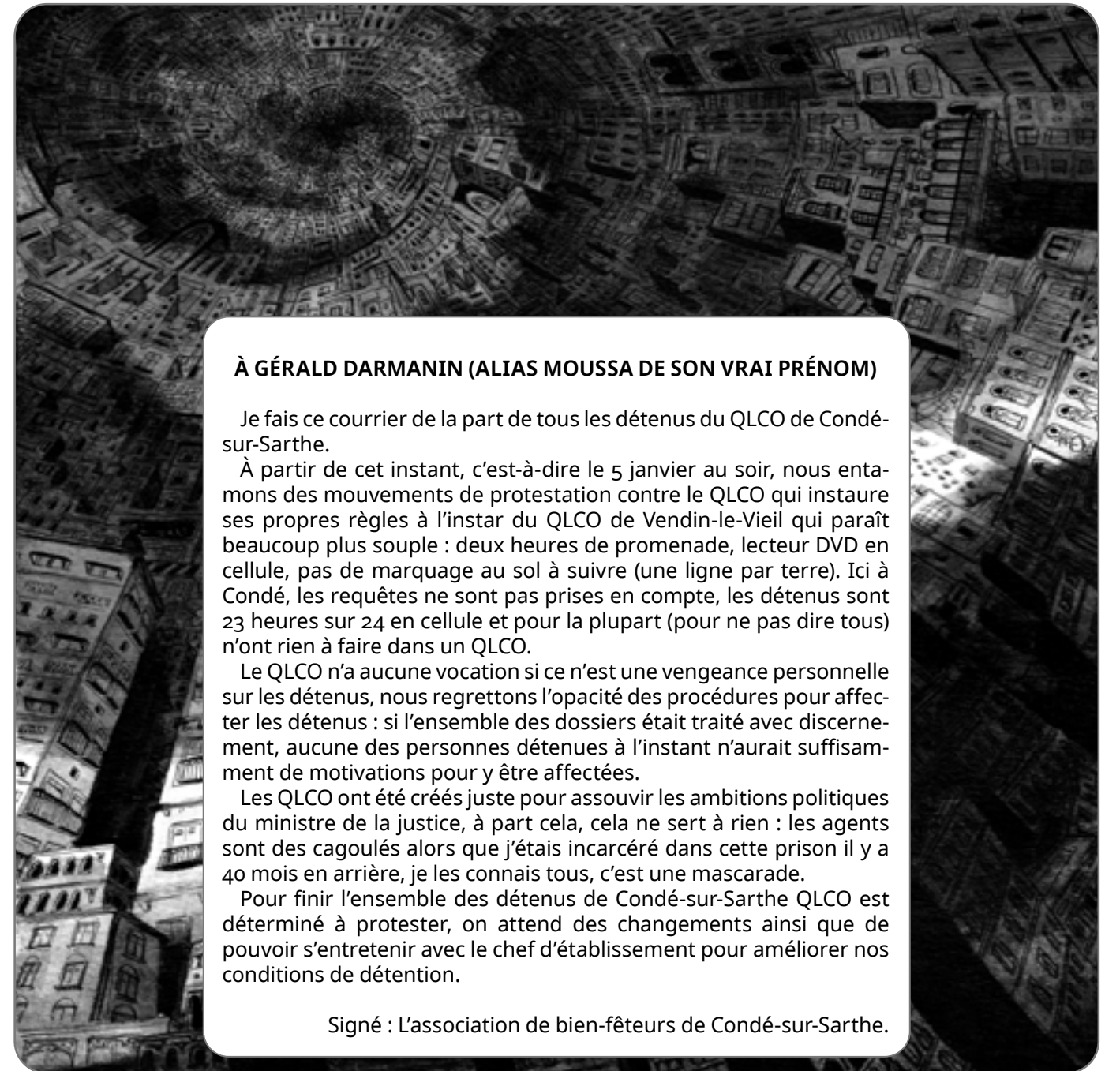


Et, en bonus, un article supprime discrètement les possibilités de confusion de peine pour toutes sortes de crimes s'ils sont commis pendant la détention. Les années supplémentaires viennent alors s'ajouter à celles de la condamnation initiale – de quoi multiplier les peines par deux, tranquillement. Cela revient à appliquer la non-confusion de peines (qui s'applique déjà aux évasions) à tout ce qu'ils peuvent faire rentrer dans la « criminalité organisée ». Pratique pour étouffer encore un peu plus les contestations à l'intérieur : il suffira de coller une association de malfaiteurs à tous les prisonniers qui tenteraient de s'organiser...

Des usines à délation ?

La loi « narcotrafic » consolide et étend le statut de « collaborateur de Justice » – en d'autres termes, « repenti », ou poukave – réclamé à cor et à cri par les flics et les juges depuis un moment. Si ce statut permet d'échapper à tout ou partie de la peine, il peut être révoqué pendant dix à vingt ans en cas de déposition mensongère, ou en cas de nouvelle condamnation pour n'importe quel crime ou délit. Alors là, c'est direction la prison pour faire la nouvelle peine en plus de la première. La consolidation de ce statut prend tout son sens avec la création des QLCO sur le modèle du régime italien du 41 bis. Pour sortir de ce régime de détention extrêmement difficile, la seule solution, c'est de mettre quelqu'un à sa place ! Or, il se trouve qu'une grande partie des prisonniers des QLCO y sont affectés à l'initiative du juge d'instruction pendant leur détention provisoire. Ça nous éclaire un peu sur une de leurs fonctions : arracher des aveux et faire tomber des gens.

Le QLCO de Condé-sur-Sarthe entre en fonction en novembre 2025. Dès le mois de janvier 2026, des mouvements collectifs de prisonniers s'organisent. Ils tapent aux portes et inondent les coursives. Répression directe : la direction décide de couper l'eau dans les cellules. Certains prisonniers rendent d'eux-mêmes tout ce que l'administration pénitentiaire pourrait leur enlever – télé, frigo... – ou arrêtent de cantiner pour réduire les moyens de pression utilisables contre eux. Ils publient également le communiqué suivant :



À GÉRALD DARMANIN (ALIAS MOUSSA DE SON VRAI PRÉNOM)

Je fais ce courrier de la part de tous les détenus du QLCO de Condé-sur-Sarthe.

À partir de cet instant, c'est-à-dire le 5 janvier au soir, nous entamons des mouvements de protestation contre le QLCO qui instaure ses propres règles à l'instar du QLCO de Vendin-le-Vieil qui paraît beaucoup plus souple : deux heures de promenade, lecteur DVD en cellule, pas de marquage au sol à suivre (une ligne par terre). Ici à Condé, les requêtes ne sont pas prises en compte, les détenus sont 23 heures sur 24 en cellule et pour la plupart (pour ne pas dire tous) n'ont rien à faire dans un QLCO.

Le QLCO n'a aucune vocation si ce n'est une vengeance personnelle sur les détenus, nous regrettons l'opacité des procédures pour affecter les détenus : si l'ensemble des dossiers était traité avec discernement, aucune des personnes détenues à l'instant n'aurait suffisamment de motivations pour y être affectées.

Les QLCO ont été créés juste pour assouvir les ambitions politiques du ministre de la justice, à part cela, cela ne sert à rien : les agents sont des cagoulés alors que j'étais incarcéré dans cette prison il y a 40 mois en arrière, je les connais tous, c'est une mascarade.

Pour finir l'ensemble des détenus de Condé-sur-Sarthe QLCO est déterminé à protester, on attend des changements ainsi que de pouvoir s'entretenir avec le chef d'établissement pour améliorer nos conditions de détention.

Signé : L'association de bien-fêteurs de Condé-sur-Sarthe.



L'article suivant paraît en janvier 2026 le numéro 64 de *L'Envolée* (illustrations de P. F. Tippit).



QLCO : À QUI PROFITE LE CRIME ?

PREMIERS ÉCHOS DE CONDÉ ET VENDIN

Début 2025, Darmanin a annoncé la création des quartiers de lutte contre la criminalité organisée (QLCO), et les a inscrits dans la loi dite « narcotrafic ». Six mois après l'ouverture du QLCO de Vendin-le-Vieil et trois mois après celle de Condé-sur-Sarthe, des informations concrètes commencent à sortir sur la réalité de ces endroits et sur leur véritable fonction. Les QLCO servent les intérêts de toute la chaîne pénale : ceux du ministre évidemment, mais aussi ceux des juges et des enquêteurs, des matons et de leurs syndicats, et puis de l'administration pénitentiaire (AP). Pendant ce temps, les prisonniers et leurs proches font les frais de ce régime de détention épouvantable.



Bienvenue au Far West

Pour se faire entendre « dans le saloon de la démocratie », suffit de « tirer deux coups au plafond », explique le petit shérif. Plus qu'une mauvaise blague, c'est une stratégie politique : les annonces outrancières permettent d'obtenir moins, tout en donnant l'impression d'avoir négocié. Le cowboy a d'abord exigé que les prisonniers soient placés au QLCO pour cinq ans ; et quand les parlementaires ont finalement voté un placement d'un an, il a pu ricaner : « On s'en fiche, puisque c'est renouvelable ! »

La création des QLCO sert la communication du ministre dans sa course à la présidentielle. Ça fait maintenant plus d'un an que *L'Envolée* raconte comment Darmanin fait sa campagne sur le dos des prisonniers, avec l'interdiction des activités ludiques et la chasse aux téléphones portables... Ces nouveaux quartiers, c'est sa vitrine, le symbole du message de fermeté qu'il veut incarner. Et c'est pas fini : il accélère encore la cadence avec l'annonce de l'ouverture de nouveaux QLCO à Aix-Luynes, Valence et Réau dès 2026.

Les juges d'instruction se frottent les mains...

Derrière le nom mensonger de loi contre le « narcotrafic » se cache un outil pour enfermer la « criminalité organisée », ce qui revient en fait à la quasi-totalité des délits et des crimes pour peu qu'ils soient commis à plusieurs. On a vite fait de se retrouver avec une association de malfaiteurs sur le dos, ou une circonstance aggravante de bande organisée... Les prisonniers du QLCO sont sous le coup de diverses accusations et condamnations, du trafic de stup au banditisme en passant par le vol de voiture. Ça causait des « cent plus gros narcos », mais au bout du compte, il suffit d'être soupçonné d'entretenir des liens avec tel ou tel réseau – ou même juste avec l'extérieur – pour être envoyé à Condé ou à Vendin.

80 % des prisonniers en QLCO sont en détention provisoire. La fonction de ces quartiers est avant tout de faire avancer les instructions en poussant les prévenus à cracher le morceau. Ce dispositif est inspiré du statut de repentini tel qu'il est pratiqué dans les prisons italiennes sous le régime 41bis : pour en sortir, il faut balancer et

mettre quelqu'un à ta place ! Jusqu'ici peu utilisé en France, le statut de collaborateur de justice a d'ailleurs été élargi par la loi « narcotrafic ». Les QLCO deviennent ainsi un maillon central de l'appareil judiciaire : il s'agit de faire subir des conditions horribles aux prisonniers pour leur arracher des aveux.

... et les matons font ce qu'ils veulent

Le QLCO est aussi un cadeau fait aux matons, qui ont désormais les coudées franches. Tout le savoir accumulé au fil des années en termes de torture blanche peut y être mis en pratique et amélioré. D'après les informations qui nous sont parvenues, la déshumanisation qui était déjà à l'œuvre à Condé – centrale ultrasécuritaire ouverte en 2013 pour mater les prisonniers récalcitrants – y est poussée à l'extrême.

Au QLCO de Condé, les prisonniers ne sont que trente-sept, et de toute façon, ils ne peuvent pas croiser plus de quatre autres personnes en promenade. Les cantines sont extrêmement réduites. L'administration a inventé des règles inédites : pas plus de six paires de chaussettes, de six caleçons... Les prisonniers ont froid car le chauffage n'est que rarement allumé. Pour avoir un nouveau gel douche, il faut rendre le précédent – et donc attendre une semaine l'arrivée de la prochaine cantine.

Tout est fait pour désorienter complètement les prisonniers. Le jour, il n'y a pas de lumière à cause des caillabo-tis aux fenêtres ; et la nuit, jamais d'obscurité complète, mais une lumière basse constante, et une lumière forte réveille les prisonniers toutes les deux heures. Il n'y a pas d'horaire fixe : il faut toujours être à l'affût, à attendre que les matons viennent dire de se préparer. S'ils « oublient » de te prévenir, pas de promenade : « t'étais pas prêt ! » – de toute façon, la promenade est souvent supprimée pour des motifs bidon...

Les agents sont tous cagou-lés. Les prisonniers ne voient pas d'autres visages que ceux des quatre autres qu'ils croisent en promenade. Lors de chaque mouvement en détention, les prisonniers sont escortés par trois à huit agents. À chaque arrêt, ils doivent se mettre la tête contre le mur. Dans les cellules, à deux mètres de la porte, une ligne rouge tracée au sol indique l'endroit où ils doivent se tenir les bras en l'air ; en cas de refus, pas d'ouverture de la cellule.



Sous prétexte de protéger les matons des agressions, les portes sont équipées d'arrêtoirs, et ils les bloquent systématiquement à 45 degrés ; elles sont équipées d'un système de fermeture brutale... Bref les prisonniers sont traités comme des animaux enragés.

Les fouilles à nu sont quotidiennes. Pas le droit de parler, ni même de répondre aux matons. Face au mur, le prisonnier doit leur tendre lentement chaque vêtement, soulever ses testicules, et se faire passer une lampe entre les fesses. À chaque fois, il doit repositionner ses mains contre le mur. Cette fouille particulièrement ritualisée est réglée pour faire péter les plombs. Un prisonnier a raconté avoir été tabassé pour avoir fait une remarque aux surveillants lorsqu'ils lui ont demandé pour la cinquième fois de montrer ses oreilles : cinq matons se sont mis sur lui et il a pris des coups, y compris dans les parties.

D'autres prisonniers ont déjà été passés à tabac. Chaque fois qu'ils n'obéissent pas, ou pas assez vite, les matons appliquent toujours la même technique : doigts dans la bouche et dans les yeux, placage au sol, écrasement des parties génitales, torsion des bras et des jambes provoquant l'asphyxie. Le matin, les prisonniers au mitard sont réveillés par des matons qui crient : « Ici c'est chez nous ! Ici, c'est le Troisième Reich ! Les nazis, c'est nous ! »

Tout est fait pour briser les liens avec les proches. Les prisonniers n'ont pas accès aux unités de vie familiale. Les horaires d'accès à la cabine téléphonique ne sont que de deux fois deux heures par semaine, souvent à l'heure où les gens travaillent et où les enfants sont à l'école. En plus de l'hygiaphone qui interdit tout contact, les proches subissent un traitement déshumanisant : des matons cagoulés palpent les enfants, et ils font sauter les parloirs pour des motifs bidon – même pas besoin que le portique sonne, il suffit qu'ils décident que le scanner millimétrique a détecté quelque chose, ou qu'ils décrètent arbitrairement qu'il fallait arriver encore plus en avance.

Les syndicats en embuscade

Comme à leur habitude, les syndicats de matons défendent la ligne la plus dure. Le QLCO est l'aboutissement de pas mal de leurs revendications. Toutes visent à l'effacement des acquis des luttes des prisonniers, comme l'obtention dans



les années 1980 de la fin des parloirs hygiaphones qui – après leur grand retour pendant le Covid – sont désormais normalisés dans les QLCO. Les syndicats résistent au moindre assouplissement de ces conditions déshumanisantes, forçant par exemple la direction de Condé à faire marche arrière lorsqu'une note a préconisé d'ouvrir les portes des cellules à 90 degrés. En plus, tous les personnels de Condé et de Vendin reçoivent une prime mensuelle au titre de la « dangerosité » des prisonniers. Interrogée sur les mauvais traitements infligés aux prisonniers, l'administration répond tranquillement qu'ils ont appris ces gestes professionnels dans une formation spéciale QLCO, ou quand la violence devient une pratique professionnelle labellisée et la torture blanche une norme sécuritaire...

Lorgnant sur Condé, les syndicats des futurs QLCO d'Aix-Luynes, de Valence et de Réau font leur petit shopping, histoire d'obtenir des promesses. Ils rivalisent de demandes extravagantes : hygiaphones ultra renforcés, boucliers stroboscopiques – pour éblouir et désorienter –, et, vas-y, un dojo pour la formation continue des matons... Sans compter, évidemment, la généralisation de la « prime QLCO » à tous les personnels. Ils s'inquiètent même qu'à Condé le courrier soit géré à l'aide d'un chariot mobile, « objet roulant pouvant être utilisé contre les agents ».

On imagine bien comment cette compétition décomplexée peut pousser à la dégradation de conditions de détention déjà atroces, au QLCO et ailleurs. À la moindre petite innovation chez le voisin, les syndicats font pression sur leur direction pour obtenir la même chose chez eux. Avec une petite touche expérimentale côté matons : à Condé, ils testent la ligne rouge en cellule, qui n'existe pas à Vendin. Les conditions du QLCO commencent à se répandre dans d'autres quartiers de la détention – au quartier d'isolement de Condé en détention « normale », juste à côté, les matons enfilent déjà des cagoules à l'instar de leurs collègues.

La pénitencière se couvre

L'AP ne cesse d'être hantée par le spectre des luttes collectives contre l'isolement. Entre 1975 et 1982, elles avaient conduit à la fermeture des quartiers de haute sécurité – certes vite remplacés par les quartiers d'isolement. On se souvient de la mutinerie de 1987 à la centrale de Saint-Maur – le plus grand quartier d'isolement de France ! – au cours de laquelle quatre cents prisonniers ont pris directeur, matons et enseignants en otages. Les luttes de 2001 à 2005 méritent aussi d'être rappelées... À mesure que l'individualisation des régimes de déten-

tion progresse, les recours juridiques des prisonniers se multiplient. Ils ont fini par obtenir quelques victoires ponctuelles sur des placements illégaux ou des maintiens à l'isolement hors délai, ou encore sur l'usage de l'isolement en préventive. La création des QLCO remet



les compteurs à zéro, puisque légalement, ces lieux ne sont pas des quartiers d'isolement. La preuve : chaque prisonnier en croise quatre autres une heure par jour ! Cette pirouette permet à l'AP d'arguer que les conditions de détention en QLCO sont bien meilleures qu'à l'isolement. La magistrature suit : tous les référés ont été rejetés, et les recours seront examinés dans des mois, voire des années. De toute façon, le flou des critères d'affectation – quasiment pas explicités dans la loi – a été entériné par le Conseil constitutionnel et le Conseil d'État : le ministère et l'administration ont donc les mains libres. Les QLCO s'inscrivent dans la logique plus ancienne de la multiplication des régimes d'isolement qui ne disent pas leur nom : les quartiers maison centrale, l'étage 0, ou encore « la gestion isolée »...

Mai 2026 : nouveau mouvement à la prison de Condé-sur-Sarthe au QLCO. Face aux conditions de détention infernales et malgré leur isolement, les prisonniers se mobilisent collectivement. Par leurs refus de cantiner, de payer les télévisions, de sortir en promenade, de se placer en silence sur une ligne rouge pour tout mouvement, etc., ils demandent que les surveillants les plus violents et radicalisés soient mis à l'écart et que les conditions de communication avec leurs proches soient un minimum possibles...



EN SOLIDARITÉ AVEC MOBEN ET LES PRISONNIERS EN LUTTE À LA PRISON DE CONDÉ-SUR-SARTHE

Cher-es ami-es, éditeurs, éditrices, libraires, journalistes, militants et militantes associatifs, cuisiniers, cuisinières, lecteurs, lectrices,

En novembre dernier, nous faisons paraître *Mange ta peine, recettes du prisonnier à l'isolement*, écrit par Moben, un prisonnier qui a passé onze années en quartier d'isolement. Quelques jours plus tard, nous apprenons son transfert disciplinaire à la prison de haute sécurité d'Alençon-Condé-sur-Sarthe pour y être placé au nouveau QLCO (Quartier de lutte contre la criminalité organisée).

Son livre n'avait pas plu au ministère de la Justice alors en pleine campagne de communication sécuritaire. Vous avez été nombreuses et nombreux à témoigner de votre solidarité avec Moben en achetant son livre chez des libraires qui l'ont mis en avant, en passant des commandes groupées ou en cuisinant ses recettes lors de grands banquets. La censure et les hauts murs ne parviennent jamais tout à fait à étouffer la voix d'un enfermé.

Cela fait plus de six mois que Moben subit le régime déshumanisant de ce nouveau quartier de haute sécurité (QHS) : surveillants cagoulés 24 h / 24 dont les ordres se réduisent à de simples mots : « Ligne / Bras / Reculer... » ; au sol de la cellule, une ligne rouge sur laquelle se tenir, bras en l'air dès que les surveillants en donnent l'ordre ; fouille à nu quotidienne dans des conditions extrêmes ; appels téléphoniques restreints et rendus quasi impossibles ; horaires changeant en permanence ; aucun contact physique avec les proches à cause des parloirs hygiaphones... En plus d'intensifier la torture blanche, cet isolement d'un nouveau genre laisse les mains libres aux surveillants les plus radicalisés : des prisonniers se font réveiller aux cris de « Ici, c'est chez nous ! Ici, c'est le Troisième Reich ! Les nazis, c'est nous ! »

En mai, la moitié des prisonniers du QLCO ont entamé un mouvement de protestation en cessant de louer postes de télévision et frigos, en refusant de se rendre en promenade, en déposant un recours collectif. Ils exigent que soit mis fin aux abus de pouvoir répétés de certains surveillants ainsi que des aménagements de la vie en détention pour le sport, la scolarité, la pratique religieuse, les cantines et les contacts téléphoniques avec les proches, dont certains-es commencent aussi à s'organiser dehors.

Comment accepter qu'un bébé de deux ans (« enfant de moins de un mètre ») soit palpé par des hommes muets et cagoulés avant de retrouver son papa derrière une vitre ? La contrôlée des lieux de privation de liberté vient d'y dépêcher une visite en urgence. Tandis que quelques articles sont sortis dans la presse (*Médiapart*, *Libération*), dehors nous pouvons nous aussi dénoncer ce régime expérimental qui, n'en doutons pas, préfigure le futur de l'ensemble des prisons de France. Nous pouvons nous adresser à l'administration pénitentiaire pour condamner la déshumanisation et l'indignité de ces prisons qui enferment en notre nom. Vous pouvez aussi continuer à faire connaître les recettes de Moben et nous faire parvenir des courriers, des dessins, des photos que nous lui transmettons.

Les éditions du bout de la ville, le 28 mai 2026





Au mois de juin 2026, une lettre collective est écrite avec des proches de prisonniers du QLCO de Condé-sur-Sarthe pour dénoncer les conditions de parloirs qui leur sont imposées. Il faut noter l'importance de cette mobilisation face à ces nouveaux quartiers ultra sécuritaires qui visent à renforcer encore l'isolement et l'atomisation que crée la prison. Comme les familles le disent bien, le but de l'administration pénitentiaire est de les humilier et de les traumatiser pour les décourager de rendre visite à leurs proches incarcérés, afin d'isoler encore plus les prisonniers et de les faire craquer. Cette lettre a été lue et discutée avec certains des proches dans une émission radio de *L'Envolée*.



LES PROCHES DES PRISONNIERS DU QLCO DE CONDÉ-SUR-SARTHE DÉNONCENT DES MALTRAITANCES VISANT À DÉTRUIRE TOUT CONTACT HUMAIN

Nous sommes des filles, fils, mères, pères, frères et sœurs de personnes enfermées au quartier de lutte contre la criminalité organisée (QLCO) de la centrale de Condé-sur-Sarthe. Nous traversons régulièrement la France pour rendre visite à nos proches au parloir, où nous sommes séparés d'eux par une vitre hygiaphone.

L'administration pénitentiaire se défend d'interdire tout contact (parloirs, cabine téléphonique) avec les proches, mais il est clair que les maltraitances décrites ici visent à rendre les visites aussi contraignantes et traumatisantes que possible pour nous décourager de venir voir les prisonniers et pour leur faire péter les plombs.

Ils sont prévenus ou condamnés, mais pas nous. Pourtant, nous aussi, nous sommes punis, et nous faisons les frais de la politique sécuritaire de l'administration pénitentiaire et de son ministre Darmanin. Les parloirs hygiaphone qui rendent tout contact direct impossible portent déjà atteinte à nos besoins humains fondamentaux, mais en plus de cette torture légalisée par la création des QLCO, nous subissons toutes sortes de maltraitances arbitraires, tolérées – voire encouragées – par l'administration.

Comme l'abri famille a été détruit pendant les travaux d'aménagement, nous devons attendre une heure dehors, qu'il pleuve ou qu'il vente. Sur le parking, les proches subissent des coups de pression des surveillants, qui vont parfois même jusqu'à appeler la police ; il y a des fouilles de voiture et les personnes qui se servent de leur téléphone sont menacées au prétexte qu'ils prendraient l'établissement en photo... Certains visiteurs se sont vu suspendre leur parloir pour ce genre de motifs.

L'entrée au parloir nous est refusée pour toutes sortes de motifs absurdes, alors qu'on a fait des centaines de kilomètres. La durée des parloirs a été réduite mais on nous demande d'être présents une heure à l'avance, et pour cinq minutes de retard (c'est-à-dire cinquante-cinq minutes avant le parloir) on nous refuse l'entrée ; ou alors c'est un numéro de carte d'identité qui ne correspond pas à celui du permis de visite, même si la visiteuse montre d'autres documents prouvant son identité – et la personne a encore été refoulée au rendez-vous suivant alors que la Spip l'avait assurée que la rectification avait été faite.

Au QLCO, les surveillants sont tous cagoulés. Devons-nous laisser traumatiser nos enfants qui veulent voir leur père ou leur oncle ? Comment supporter de n'être en contact qu'avec des indivi-

us au visage masqué ? C'est d'autant plus absurde que certains d'entre nous qui venaient déjà au parloir avant l'ouverture du QLCO reconnaissent les surveillants. Les enfants font beaucoup de cauchemars après les visites, d'autant que certains cagoulés effectuent des palpations sur de très jeunes enfants au prétexte que le portique à ondes millimétriques serait inefficace sur les « individus de moins de 100 cm ».

En effet, en plus du contrôle drastique – avec passage au détecteur de métaux et aux rayons X – dont les visiteurs font déjà l'objet dans toutes les prisons, nous devons en plus inaugurer cet autre appareil détecteur d'objets illicites... alors que nous restons toujours séparés de nos proches par une vitre. Ce portail donne encore lieu à d'autres renvois arbitraires : un visiteur s'est vu refuser l'entrée à cause de son capteur pour le diabète, et ses parloirs ont été suspendus pour « tentative d'introduction de denrée alimentaire » à cause des bonbons qu'il doit toujours avoir sur lui en cas de crise d'hypoglycémie. Comme le portail à ondes millimétriques ne fait que désigner des « zones » corporelles où il croit détecter des anomalies, sans plus de précisions, au moins deux femmes en période menstruelle se sont vu refuser l'entrée au parloir à cause de leurs protections périodiques.

En théorie, dans les autres établissements, les prisonniers peuvent appeler de la cabine téléphonique quand ils veulent. Au QLCO, les appels sont limités à quelques heures par semaine sur des créneaux restreints, qui changent régulièrement – mais toujours en pleine journée, quand les enfants sont à l'école et nous au travail ; rarement le week-end. C'est pourtant vital de pouvoir communiquer avec ceux qu'on aime, et ça prend un tour dramatique quand un petit est malade et

qu'on ne peut pas donner de ses nouvelles à son père. Nous payons l'option « lettre suivie » de la Poste pour être sûrs que nos courriers parviennent à nos proches, et même comme ça, nos lettres mettent des semaines à arriver – quand elles ne sont pas retenues par la prison.

Pour apporter des vêtements aussi, Le règlement est encore plus compliqué qu'ailleurs : il faut annoncer par téléphone à notre proche ce qu'on va lui apporter pour qu'il fasse une demande écrite à l'administration, et parfois c'est impossible à coordonner du fait de la restriction des communications. Les habits que les surveillants ne transmettent pas aux prisonniers finissent dans un mystérieux vestiaire au lieu d'être restitués à la famille.

À cause des interdictions arbitraires, nous conduisons des heures sur des centaines de kilomètres, nous payons l'essence, les péages, le train, le taxi et les nuits d'hôtel pour voir nos proches... sans jamais savoir si on nous laissera entrer ou non. Ça nous met la boule au ventre. Pour nous décourager d'aller voir nos proches, ils nous traitent comme des chiens, et ces conditions risquent de s'étendre à toutes les prisons si nous laissons faire. Ils veulent nous briser, ils veulent nous isoler, mais l'union fait la force – et nous nous unissons pour dénoncer tout ça.

En juillet 2026, à Vendin, les prisonniers du QLCO 3 multiplient les actions collectives, malgré le renfort des équipes cagoulées d'ÉRIS et des placements au mitard. Le mouvement s'étend à Condé. Un rapport de la Contrôleuse des lieux de privation de liberté (CGLPL) dénonce des « violences systémiques ».



QLCO : DE LA TORTURE CARCÉRALE À LA FASCISATION GÉNÉRALE

présentation de la journée de discussion contre les QLCO

17 OCTOBRE 2026

Les 16 et 17 octobre 2026, le collectif anticarcéral de *L'Envolée* invite à un week-end de discussions contre les QLCO (quartiers de lutte contre la criminalité organisée) : de nouveaux quartiers de haute sécurité qui durcissent encore l'appareil répressif. *L'Envolée* et ses invité-es – ancien·nes prisonnier·es, proches, militant·es associatif·ves, avocats... – proposent de faire entendre la voix sans cesse réduite au silence des prisonnier·es, pour comprendre ensemble de quoi la prétendue « guerre au narcotrafic » est vraiment le nom, et pour imaginer ensemble les moyens de lutter contre les QLCO.

En avril 2025, le vote à la quasi unanimité de la loi « Narcotrafic » s'est accompagné d'un méga battage médiatique autour de la prétendue « mexicanisation de la France », incarnée par l'image du grand méchant trafiquant. Encore une figure du monstre qui aggrave la stigmatisation raciste, l'enfermement massif des plus précaires et l'allongement de toutes les peines. Non seulement cette loi renforce l'extension tous azimuts des pouvoirs de la police, de la justice et de l'administration pénitentiaire, mais elle instaure un nouveau régime de détention : les quartiers de lutte contre la criminalité organisée.

Depuis l'ouverture du premier QLCO à Vendin-le-Vieil en juillet 2025, le ministre de la justice et ses complices se félicitent de la sévérité du traitement infligé aux enfermés. Torture de l'isolement poussée à l'extrême, déshumanisation des prisonniers et des proches, surveillants cagoulés en permanence : tel est le quotidien dans ces quartiers ouvertement destinés à faire souffrir le plus possible. Au QLCO de Condé-sur-Sarthe (ouvert en octobre 2025), les matons entonnent des chants racistes et brutalisent les prisonniers ; sur le mur d'une salle des gradés, on peut lire : « Si tu parles, c'est que tu res-

pires ! », en référence à la suffocation provoquée par les techniques de « pliage ». Difficile d'imaginer que ça va mieux se passer au QLCO de Réau (ouvert en août 2026), et bientôt à Valence et à Aix-Luynes...

Dès l'ouverture de Vendin et de Condé, les prisonniers et leurs proches ont cherché à faire entendre par tous les

moyens qu'un cap avait été franchi en termes de torture carcérale. Malgré la rigueur du dispositif, les prisonniers se sont organisés collectivement pour faire sortir des communiqués, inonder les coursives et entamer ensemble des grèves de la faim. En mai dernier, les prisonniers de Condé ont mené un mouvement de blocage pendant plus de quinze jours, et leurs proches ont publié un texte pour dénoncer des humiliations systématiques. En juin, des prisonniers ont déposé une plainte groupée pour violences et harcèlement ; quelques jours plus tard, la Contrôleuse générale des lieux de privation de liberté (CGLPL) a publié un rapport accablant faisant état de « violences systémiques » au QLCO. C'est dans ce contexte que le tribunal de Caen a fini par rendre le 18 juillet une ordonnance intimant enfin au ministère de faire cesser certaines de ces pratiques déshumanisantes.

En fait, c'est le sort de tous les prisonnier·es qui dépend de ces bagarres contre les QLCO, car les pratiques mortifères de ces quartiers sont déjà en train de contaminer toutes les autres prisons. Tandis que dehors on parle de fascisation, les prisonniers des QLCO et leurs proches vivent déjà le fascisme. Se battre à leurs côtés, c'est lutter contre le glissement de toute la société.

Y a pas d'arrangement !

